

ALGÉRIE TELECOM - SPA
DIRECTION OPÉRATIONNELLE DES TELECOMMUNICATIONS DE RELIZANE
Sous-Direction Fonctions Support
Département Patrimoine et Moyens
Service Moyens Généraux

N° 52/AT/DO48/SDFS/DMP/MG/2024

Relizane, le 24/12/2024

A

Monsieur: Khelifa Djamel Eddine (ETB)
Cité 32 Logts Ammi Moussa

Objet :: 1^{ere} Mise en demeure

Dans le cadre de l'exécution du contrat N° 88/2024 du 09/05/2024, ayant pour objet la réalisation des travaux d'entretien et de réparation du bâtiment des sites DOT Relizane, et suite à l'ordre de service de démarrage des travaux N° 61/2024 relatif aux travaux d'entretien et réparation bâtiment (travaux de bétonnage des chambres téléphoniques à travers la ville de Relizane), il a été constaté que :

Vous n'avez pas notifié l'Ordre de Service (ODS) de démarrage des travaux en date du 22/12/2024, ce qui empêche la reprise des travaux.

En conséquence, **nous vous mettons en demeure** de prendre toutes les dispositions nécessaires et de respecter les engagements contractuels dans un délai de **huit (08) jours** à compter de la réception de la présente lettre.

À défaut, des sanctions contractuelles seront prises conformément aux termes du contrat et de la législation en vigueur.

Le Directeur



Mr BEHLOUL Abdelhakim
Sous Directeur Fonction Support
DOT Relizane